

Monsieur le Ministre,

La CAPN des IA-IPR relative à l'avancement à la hors classe et à l'échelon spécial des IA-IPR pour l'année 2019 s'est réunie le mardi 11 décembre 2018. À cette date, la DGRH ne disposait pas du retour du guichet unique sur l'effectivité des taux.

Animé par un esprit de responsabilité et de confiance dans le dialogue social, le SNIA-IPR UNSA a accepté de siéger à la CAPN sur la base d'un maintien des taux de promotion de l'année 2018, soit respectivement 32 % pour la hors classe (85 promotions) et 16 % pour l'échelon spécial (27 promotions).

Dans sa déclaration liminaire jointe à ce courrier, le SNIA-IPR UNSA a déploré l'allongement des durées de promotion. Si le délai est de six ans pour être inscrit sur le tableau d'avancement à la hors classe, en réalité une promotion ne peut être aujourd'hui envisagée qu'au bout de huit années. Cette durée atteint dix-huit années d'exercice du métier pour espérer être promu à l'échelon spécial !

Dans ce climat morose, les services de la DGRH nous ont avertis vendredi 14 décembre de la baisse du taux à la hors classe, finalement arrêté à 31%. Il a pour conséquence la perte de deux promotions pour deux collègues inscrites sur la liste principale qui n'en bénéficieraient plus.

Le SNIA-IPR n'accepte pas cette baisse du taux et la remise en cause de la légitime promotion de collègues dans un contexte où la gestion de carrière des IA-IPR est marquée par le manque d'attractivité de la fonction et un manque de reconnaissance de leur engagement par l'institution. Monsieur le Ministre, nous demandons votre arbitrage pour le maintien du tableau initial à la hors classe établi en CAPN à 85 promotions.

Dans le contexte actuel, l'exercice du métier d'IA-IPR est rendu très difficile par le rythme des réformes, considéré par tous les agents comme effréné. Les IA-IPR sont très mobilisés par la réforme du lycée et du baccalauréat dans un climat marqué par l'inquiétude des professeurs et par l'accompagnement quotidien dans les lycées à côté des chefs d'établissements pour assurer la sécurité des élèves, des personnels et des biens. La multiplication des commandes et des sollicitations non anticipées par l'institution, les interrogations sur le positionnement des IA-IPR au sein des futures régions académiques, aggravent les conditions d'exercice du métier.

Les prochaines réunions de l'agenda social aborderont les thématiques relatives aux missions des personnels d'inspection, aux constats au plan statutaire et indemnitaire ainsi qu'au recrutement et la formation.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, de nous recevoir en audience pour évoquer ces problématiques et vous présenter les attentes des IA-IPR, exprimées lors des élections professionnelles en confortant la position majoritaire de notre organisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain Marie, secrétaire général

alain.marie@ac-reims.fr